

Lisez ces annonces, profitez-en, et faites des annonces pour augmenter vos affaires

RESTAURANTS
LE PUBLIC EST INVITE A DANSER
ORIGINAL
FABACHER'S RESTAURANT

Chicago Restaurant Chinois
Tout est neuf et propre.
Le meilleur déjeuner, souper après le théâtre, ou service de Club Room.

FREUND'S PHARMACIES
Pour la meilleure qualité au plus bas prix

LOUIS J. HUBERT
PHARMACIEN
Spécialité d'ordonnances

ECOLE COMMERCIALE
L'école Roeder, école commerciale de premier ordre, nombre limité d'élèves.

A VENDRE
A VENDRE—Un très bel ameublement de chambre en bois d'ébène.

Papiers peints et peintures
Spécialité d'articles de quincaillerie, matériaux de construction, articles de ménage.

CAMPHO-MENTHO
Pour le group, le rhume de cerveau, les maux de gorge et les infections.

DEMANDES D'EMPLOI
Un homme, ayant bonnes références, actuellement occupé le matin, désire travailler.

PRETS D'ARGENT.
Emprunts à 5 pour cent
PEUVENT ÊTRE OBTENUS... POUR ACHETER, CONSTRUIRE OU AMÉLIORER LES PROPRIÉTÉS.

ON DEMANDE A ACHETER.
NOUS avons les plus hauts prix comptant pour vos bijoux anciens en or et en argent.

DEMANDE UN TAXI
COOKE
Phone Main 39 ou 49

AVIS SPECIAUX
LE DR. M. DAVID HASPEL
a changé son bureau, du No. 414 Baïsse Médical, au No. 1214, Baïsse Médical.

AVIS est par le présent donné, que conformément à l'article 20 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, un acte sera présenté à l'Assemblée Générale, qui se réunira le second lundi de mai 1914, comme suit:

AUCUN personne n'est autorisée à se servir de son nom en ce qui concerne mon métier d'ophtalmien.

AU PUBLIC.
Aucun personne n'est autorisée à se servir de son nom en ce qui concerne mon métier d'ophtalmien.

PERSONNEL
M. O. P. BLAND, demeurant 641 rue St. Charles, a été nommé agent et gérant à la Nouvelle-Orléans.

DEMANDE DE CONSIGNATIONS.
CREME, Jeunes Pigeons, Dindes, Poules (pour griller et frire), Cochons d'Inde, etc.

ARGENT A PRETER.
DESIREZ-VOUS cesser de payer un loyer et voulez-vous posséder votre demeure? Je puis vous aider en cela.

CHAS. E. WERMUTH
EXPERT COMPTABLE DIPLOME
718-720 Nouvelle Heenan.

CHAMBRES GARNIES
A LOUER—De belles chambres garnies, 826 rue St. Louis.

Bureau de l'Etat Civil
Mariages, Naissances et Décès

Inscrits dans les dernières 24 heures

Naissances.
Mine George A. Forneret, un garçon.

Décès.
Lyse L. Boyse, 53 ans, Hôpital de la Charité.

Mariages.
Walter B. Connolly et Mile M. Scud-day.

DECES
BONNIVARD—Désolée, le mardi 11 avril, à 1 heure 25 a. m.

PERSONNEL
M. O. P. BLAND, demeurant 641 rue St. Charles, a été nommé agent et gérant à la Nouvelle-Orléans.

DEMANDE DE CONSIGNATIONS.
CREME, Jeunes Pigeons, Dindes, Poules (pour griller et frire), Cochons d'Inde, etc.

ARGENT A PRETER.
DESIREZ-VOUS cesser de payer un loyer et voulez-vous posséder votre demeure? Je puis vous aider en cela.

CHAS. E. WERMUTH
EXPERT COMPTABLE DIPLOME
718-720 Nouvelle Heenan.

CHAMBRES GARNIES
A LOUER—De belles chambres garnies, 826 rue St. Louis.

EN VIGUEUR LE 15 AVRIL
EXCURSIONS DU MERCREDI
NOUVELLE-ORLEANS AUX VILLAGES DE ST. TAMMANY

New Orleans Great Northern Railroad
HORAIRES
pour la saison d'été recommencera

Consulat de France
522 rue Bourbon

Les personnes dont les noms suivent sont priées de se présenter à la chancellerie:

MM. Brunel, Jean; MMme. Cartier; M. Caland, Victor; Me Duffour, Félicie; Mme Duffour, Veuve; Me. Duffour, Alice; M. Fourquette; M. Graff, Jean Gustave Abel; M. Jacker, Auguste; M. Loison, Thomas; M. Labourelle, Laurent; M. Lussalle, Jean Bernard; M. Ledeville, Jean Germain; M. Proca, Honoré; M. Roca, Rmani Dominique; M. Sainquentin, René; Le 27 Mars, 1914.

JULES LALERE, IMPORTATEUR
d'Espadrilles Françaises

Par STROUBACK & LATTEY.
Succession de David Schwartz, Sr.

PETIT COTTAGE
Cambonne entre les rues Mobile et Sycamore.

MAUBERET ET RIGG
OPTICAL AND JEWELRY CO.
141 rue Baronne

THOMAS M. JOHNSON, 1925 RUE ANNOSTON, Téléphone Jackson 1445

CHAMBRAS GARNIES
A LOUER—De belles chambres garnies, 826 rue St. Louis.

PLUS D'APPETIT??
Prenez alors un verre de "DUBONNET"

Le grand tonique et apéritif français, supérieur au meilleur COCKTAIL

Vendu dans tous les hôtels, restaurants et clubs de la Nouvelle-Orléans et aussi par tous les marchands de vin et les épiciers



Insistez sur l'original "DUBONNET" et évitez les contrefaçons

E. C. VILLERE CO
Distributeurs pour le Sud

CHAMPAGNE LOUIS ROEDERER, REIMS

PAUL GELPI & FILS AGENTS
277 Rue Decatur Nouvelle-Orléans

BUREAU DE PLACEMENT
SYLVAIN VIDALAT
214 EXCHANGE ALLEY

CHAMBRES GARNIES DE PREMIER ORDRE.
PRIX MODERES.
OUVERT-TOUTE LA NUIT

VENTES A L'ENCAN
VENTES PAR LE SHERIF
ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE de propriété de valeur améliorée du Troisième District, portant les numéros municipaux 52, 52, rue Louis, entre les rues des Remparts et Bourgogne.

WHITNEY Central Trust and Savings Bank vs. John B. Manning.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 107,008—En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, le mardi 14 mai 1914, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terrain avec tous les droits, voles, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou qui en dépendent de quelque façon, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Etat borné par les rues Louis, Cholet, Remparts et Bourgogne, et sur lequel le dit lot est divisé en deux lots, à savoir: Lot No. cinq (5) sur un croquis de P. N. Justice, notaire, et mesure trentehuit (38) pieds, six (6) pouces et deux (2) lignes de face à la rue Louis, et mesure vingt (20) pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles, adjacent au lot No. quatre (4) sur le plan, lequel se trouve en dépôt dans les bureaux du Charles Boudouque, notaire, et le dit lot No. quatre (4) sur le plan, mesurant seize (16) sur le tableau de taxes pour cette paroisse; les bûches sur ce lot sont désignées par les numéros municipaux 52 et 52, rue Louis.

Saisie dans le procès ci-dessus. Conditions—Comptant; l'acquéreur devant faire un dépôt de dix pour cent sur le montant de son enchère. LOUIS KNOP, Sheriff Civil, Paroisse d'Orléans. Avocat pour le demandeur. avril 9 17 24—mai 1 5 7

ANNONCE JUDICIAIRE
VENTE de propriété de valeur améliorée du Troisième District, portant les numéros municipaux 220 et 220, rue Music.

Union Homestead Association vs. Frédéric G. Meyers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 107,008—En vertu d'un writ de saisie et de vente, qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, le mardi 14 mai 1914, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bûches et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voles, privilèges et servitudes et avantages qui en dépendent de quelque façon, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Etat borné par les rues Union et Gravier dans le Premier District de cette ville. JEUDI, 7 mai 1914, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terrain avec toutes les bûches et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voles, privilèges et servitudes et avantages qui en dépendent de quelque façon, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Etat borné par les rues Union et Gravier dans le Premier District de cette ville. JEUDI, 7 mai 1914, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terrain avec toutes les bûches et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voles, privilèges et servitudes et avantages qui en dépendent de quelque façon, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Etat borné par les rues Union et Gravier dans le Premier District de cette ville. JEUDI, 7 mai 1914, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terrain avec toutes les bûches et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voles, privilèges et servitudes et avantages qui en dépendent de quelque façon, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Etat borné par les rues Union et Gravier dans le Premier District de cette ville. JEUDI, 7 mai 1914, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terrain avec toutes les bûches et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voles, privilèges et servitudes et avantages qui en dépendent de quelque façon, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Etat borné par les rues Union et Gravier dans le Premier District de cette ville. JEUDI, 7 mai 1914, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terrain avec toutes les bûches et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voles, privilèges et servitudes et avantages qui en dépendent de quelque façon, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Etat borné par les rues Union et Gravier dans le Premier District de cette ville. JEUDI, 7 mai 1914, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terrain avec toutes les bûches et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voles, privilèges et servitudes et avantages qui en dépendent de quelque façon, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Etat borné par les rues Union et Gravier dans le Premier District de cette ville. JEUDI, 7 mai 1914, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terrain avec toutes les bûches et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voles, privilèges et servitudes et avantages qui en dépendent de quelque façon, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Etat borné par les rues Union et Gravier dans le Premier District de cette ville. JEUDI, 7 mai 1914, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terrain avec toutes les bûches et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voles, privilèges et servitudes et avantages qui en dépendent de quelque façon, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Etat borné par les rues Union et Gravier dans le Premier District de cette ville. JEUDI, 7 mai 1914, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terrain avec toutes les bûches et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voles, privilèges et servitudes et avantages qui en dépendent de quelque façon, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Etat borné par les rues Union et Gravier dans le Premier District de cette ville. JEUDI, 7 mai 1914, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terrain avec toutes les bûches et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voles, privilèges et servitudes et avantages qui en dépendent de quelque façon, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Etat borné par les rues Union et Gravier dans le Premier District de cette ville. JEUDI, 7 mai 1914, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

VENTES A L'ENCAN
ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE de propriétés de valeur améliorée des Sixième et Premier Districts.

WHITNEY Central Trust and Savings Bank vs. John B. Manning.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 107,008—En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, le mardi 14 mai 1914, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terrain avec toutes les bûches et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voles, privilèges et servitudes et avantages qui en dépendent de quelque façon, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Etat borné par les rues Union et Gravier dans le Premier District de cette ville. JEUDI, 7 mai 1914, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terrain avec toutes les bûches et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voles, privilèges et servitudes et avantages qui en dépendent de quelque façon, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Etat borné par les rues Union et Gravier dans le Premier District de cette ville. JEUDI, 7 mai 1914, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terrain avec toutes les bûches et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voles, privilèges et servitudes et avantages qui en dépendent de quelque façon, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Etat borné par les rues Union et Gravier dans le Premier District de cette ville. JEUDI, 7 mai 1914, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terrain avec toutes les bûches et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voles, privilèges et servitudes et avantages qui en dépendent de quelque façon, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Etat borné par les rues Union et Gravier dans le Premier District de cette ville. JEUDI, 7 mai 1914, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terrain avec toutes les bûches et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voles, privilèges et servitudes et avantages qui en dépendent de quelque façon, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Etat borné par les rues Union et Gravier dans le Premier District de cette ville. JEUDI, 7 mai 1914, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terrain avec toutes les bûches et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voles, privilèges et servitudes et avantages qui en dépendent de quelque façon, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Etat borné par les rues Union et Gravier dans le Premier District de cette ville. JEUDI, 7 mai 1914, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terrain avec toutes les bûches et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voles, privilèges et servitudes et avantages qui en dépendent de quelque façon, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Etat borné par les rues Union et Gravier dans le Premier District de cette ville. JEUDI, 7 mai 1914, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terrain avec toutes les bûches et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voles, privilèges et servitudes et avantages qui en dépendent de quelque façon, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Etat borné par les rues Union et Gravier dans le Premier District de cette ville. JEUDI, 7 mai 1914, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terrain avec toutes les bûches et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voles, privilèges et servitudes et avantages qui en dépendent de quelque façon, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Etat borné par les rues Union et Gravier dans le Premier District de cette ville. JEUDI, 7 mai 1914, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terrain avec toutes les bûches et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voles, privilèges et servitudes et avantages qui en dépendent de quelque façon, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Etat borné par les rues Union et Gravier dans le Premier District de cette ville. JEUDI, 7 mai 1914, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terrain avec toutes les bûches et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voles, privilèges et servitudes et avantages qui en dépendent de quelque façon, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Etat borné par les rues Union et Gravier dans le Premier District de cette ville. JEUDI, 7 mai 1914, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terrain avec toutes les bûches et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voles, privilèges et servitudes et avantages qui en dépendent de quelque façon, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Etat borné par les rues Union et Gravier dans le Premier District de cette ville. JEUDI, 7 mai 1914, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terrain avec toutes les bûches et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voles, privilèges et servitudes et avantages qui en dépendent de quelque façon, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Etat borné par les rues Union et Gravier dans le Premier District de cette ville. JEUDI, 7 mai 1914, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terrain avec toutes les bûches et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voles, privilèges et servitudes et avantages qui en dépendent de quelque façon, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Etat borné par les rues Union et Gravier dans le Premier District de cette ville. JEUDI, 7 mai 1914, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terrain avec toutes les bûches et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voles, privilèges et servitudes et avantages qui en dépendent de quelque façon, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Etat borné par les rues Union et Gravier dans le Premier District de cette ville. JEUDI, 7 mai 1914, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terrain avec toutes les bûches et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voles, privilèges et servitudes et avantages qui en dépendent de quelque façon, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Etat borné par les rues Union et Gravier dans le Premier District de cette ville. JEUDI, 7 mai 1914, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

Une autre voix grave, gutturale, une voix de vieux marin à l'œil exercé, ajouta: — C'est bien la "Mère-Jeanne" pour la sûr et le certain. Bien sûr que les pauvres gars ne gouvernent plus, car c'est un bon matelot que Barthélémy Braz. Il se serait échoué sur le sable qu'il se laisser porter ici. — Cinq hommes qui vont mourir, dit quel-qu'un dans la foule; c'est-il pas malheureux! — Cinq? Peut-être ben six, s'ils ont emmené le petit. — Ben sûr qu'ils l'ont emmené! A c'te heure, ce sera un bonheup pour lui de mourir, à ce pauvre. Pauline s'élança vivement vers Henry Sermain. — Avez-vous entendu ce qu'ils disent? Ce n'est pas vrai, n'est-ce pas? On ne les laissera pas mourir comme ça. Ce serait trop horrible! Et, sans attendre la réponse de Sermain, elle courut vers le groupe dont les paroles l'avaient bouleversée. — Voyons, mes amis, ce n'est pas possible, celà! N'est-ce pas que ces pauvres gens ne mourront pas? A la vue de la jeune fille, tous les hommes du groupe ôlèrent respectueusement leurs bêtrets. — Dame, ma'zelle Dérilly, répondit l'un d'eux, c'est vrai que c'est bien malheureux tout de même, des choses comme ça. On fera ce qu'on pourra, mais, à la Torche, vous savez, c'est comme qui dirait une chose impossible de tirer un bateau des récifs. — Un autre ajouta: — Si le bateau de sauvetage peut arriver à temps, on les en tirera peut-être. — Tout cela, ce n'était pas même une espérance. Les assistants ne conservaient aucune illusion. — Aussi bien, malgré l'ombre grandissante,

pouvait-on encore suivre de l'œil les détails du drame. La barque avait amené ce qui restait de sa voile, sans doute afin de retarder l'entraînement fatal vers la côte. Elle paraissait et disparaissait sous les paquets de mer, et, chaque fois, qu'elle sortait des globes de vapeurs, on la voyait plus voisine des roches, dont l'aspect se faisait plus terrifiant. C'était une scène effrayante, une vision de l'abîme comme en donnent seuls les rêves de la fièvre. Le gouffre rugissait et la vague, forçant les étroits pertuis, venait frapper le fond avec des roulements de tonnerre. Cette faille de la Torche, que l'on juge si inoffensive à mer basse, par un beau temps, se transformait en une infernale chaudière. Le Saut-du-Moine n'interrompait plus sa plainte de géhenne, et un prodigieux tourbillon d'écume bouillonnait à sa surface. La mer assaillait des deux côtés l'isthme étroit qui relie cette petite presqu'île à la terre ferme. Ses vingt mètres de largeur étaient réduits à six tout au plus. Encore les vagues ne s'arrêtaient-elles pas devant ce frêle obstacle, et les plus fortes, passant par-dessus la levée de roches ensablées, la couvraient d'une large nappe salée. Au sud, on pouvait voir le canot faire des efforts surhumains pour atteindre la barque. Eux, ils avaient le vent derrière, les braves sauveteurs, mais que pouvaient leurs énergies contre ce déchaînement de l'ouragan. L'océan démonté soulevait la coque de noir à d'inraisemblables hauteurs pour la laisser retomber en d'affreuses déchirures de son eau sombre. C'était miracle que ces héros pussent tenir contre cette furie, sans se laisser emporter eux-mêmes sur les rochers. Un moment le spectacle devint si hideux que des femmes s'enfuirent en se signant. Made-

moiselle Dérilly se couvrit les yeux de ses deux mains. Elle entendit une voix lui dire: — Retournez au château, mademoiselle. Il n'y a rien à faire ici et le tableau est trop cruel à contempler. Elle écarta ses mains, en reconnaissant la voix. C'était Henri Sermain qui lui avait parlé. — Non, dit-elle résolument, je resterais. Qui sait si je ne puis être de quelque secours? Au même instant, un appel sinistre, l'appel d'une voix humaine, vint du large. C'était un cri de détresse, une plainte déchirante. On l'eût dite proférée par la poitrine d'une enfant. Des femmes sanglotèrent. Pauline entendit cette atroce réflexion: — C'est le petit, ben sûr; le pauvre petit Lan, il ne veut pas mourir, cet enfant-là! Et d'autres propos, en langue bretonne, vinrent appuyer cette parole. Mademoiselle Dérilly courut vers Sermain. — Il parlait que le petit Alain Braz est dans la barque. Le savez-vous? — Je le savais, dit Henry sourdement, tandis qu'un frisson le secouait. Un second cri, plus perçant, plus désespéré, traversa l'espace. On distingua les mots: — A nous! A nous! El, sous cet appel, il sembla qu'il se fit un bruissement de sons plus graves, de notes étouffées. C'étaient des voix d'hommes essayant de soutenir l'organe grêle et clair de l'enfant. Il pouvait être cinq heures. Une dernière clarité crépusculaire et blafarde teignait l'horizon. Au milieu, l'on vit la barque en perdition sur le dos d'une vague énorme. Elle s'y détacha, comme une taohé noire, avec le profil de son mâât brisé, de sa vergue pendante, de sa voile en haillons. Elle parut toucher le promontoire.

— Jamais le bateau n'arrivera, gémit une femme. Le navigateur de Saint-Gwénéolé était là, revêtu du surplis et de l'étole. Il perça les rangs de la cohue et, du plus près qu'il put, au bord même de la mer furieuse, à travers les rugissements de la tourmente, il jeta à ceux qui allaient mourir la formule de miséricorde, les paroles de pardon. Hommes et femmes, alentour, s'étaient agenouillés. Tous priaient. Pauline Dérilly et la servante, la vieille Angèle Brispan, pleuraient et priaient comme tout le monde, les genoux dans le sable humide et le varech mouillé. — Tout à coup la voix d'Henry Sermain s'éleva dans le silence douloureux. — Voyons, mes amis, un effort, un seul! Allez au rocher. Peut-être en sauverons-nous quelques-uns. Un marin répondit sur le ton d'un morne découragement: — On ne va pas à la Torche avec ce temps-là, monsieur Sermain, ou quand on y va, on n'en revient pas. — J'irai pourtant, moi, répliqua fièrement le jeune homme et j'en reviendrai. Son assurance secoua toutes les énergies et suscita de nouveaux courages. Des hommes s'efforcèrent à tenter quelque chose. Qui? Nul ne le savait, mais on reprenait confiance. On se disait qu'il fallait lutter jusqu'au dernier moment, parce que c'est à la fois la volonté de Dieu et la dignité de l'homme qui la commandent. Alors Sermain les assembla. Il avait été officier et on sentait en lui l'habitude des résolutions promptes. Il fit porter des cordes parmi les gars présents, il choisit les plus solides et, comme l'on fait pour les ascensions des montagnes, il fit attacher tous ces hommes les uns aux autres, de dix en dix mètres. Lui-

même se mit résolument au bout de ce chapelet vivant. Ils s'élançèrent sur l'étroite chaussée naturelle. Quelques douaniers les flanquaient, pour aider leur entreprise, les soutenant en cas de défaillance. Qu'allait-ils tenter? Ils n'en savaient rien. Les circonstances fourniraient l'occasion; ils obtiendraient peut-être le succès. Dès les premiers pas, la tourmente les enveloppa. Sermain mit trois minutes pour franchir l'étourdi, un paquet de mer le jeta brutalement sur les roches glissantes. Il se releva meurtri, endolori, et gagna de quelques pas encore. Le cordon humain le suivit avec le même entêtement sublime. Soudain le promontoire trembla sous l'attaque de l'océan. On eût dit qu'il s'arrachait à la terre pour s'engloutir dans les flots. De tous les côtés à la fois, le flot monta à l'assaut. Des lames de fond le balayèrent, faisant crier son amoncellement de blocs, comme l'étreinte du python fait craquer les os de sa victime. Un remous spumescant s'engouffra dans le Saut-du-Moine, et un immense linéole blanc flotta, haut de six ou huit mètres, au-dessus de l'horrible fissure. Et, dans cette minute éternelle, on eût le temps de voir un spectacle effrayant. La barque, emportée par la rage du flot, traversa, comme un bolide énorme, l'étroit espace qui la séparait des haut-fonds mortels. Elle vint, avec la vitesse d'une pierre lancée par une fronde, s'écraser sur le cap rocheux où, en quelques secondes, la mer émettait sa membrane et ses agrès. Un silence de tombe régna pendant quelques secondes, comme si l'océan, satisfait d'avoir dévoré sa proie, s'accordait un répit de bête fauve repue.

A Continuer